

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

10 MARS 2026

ID : 005-200049203-20260302-202610CS-BF

 **territoire
d'énergie**
HAUTES-ALPES • SyME05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 2 MARS 2026

OBJET : 2026-10CS TE05

Délibération portant approbation du compte financier unique 2025 du budget principal de
Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	26
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	27
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	27
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	13-02-2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. TARDY Lionel, 4^{ème} Vice-Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : SENNERY Pierre, DOMMANGE Alain, MAULLIER Régis, MAGNAN Richard, WADIER Hervé, CLAEYMAN Jean Pierre, GAUCHE Joël, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, EYSSERIC Serge, ROSA Raymond, SANCHEZ Alain, TARDY Lionel, AUBEPART André, BACHENET Claude, GANDOIS Jean Pierre, VOLLAIRE Pierre, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, AYACHE Serge, CESTER Francis, VERRIER Jean Luc, BOREL Daniel, MILLE SCHAACK Françoise.

Soit onze collègues représentés par vingt-six délégués sur onze collègues ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : CHEVAL Jérôme, LEMONNIER Kevin, CHANFRAY Corinne, DELBANO Jean Michel, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, CORDIER Georges, BOREL David, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, BICAIS Jean Jacques, AUBERT Daniel, CHALLOT Serge, JEHAN Frédéric, PRAT Jean Denis, FEUTRIER Lucie, BLANC Renaud, DEVEVEY Joseph, BRIOULLE Jean Pierre, SALETTI Hélène, FRISON Michel, SEMIOND Philippe, DRUJON D'ASTROS Cyrille, JOANNET Michel, NICOLAS Gérard, VANNIER Olivier, BERAUD Josiane, MONTABONE Michel, ARNAUD Jean Michel, BERAUD Michel, DESCHAMPS Sophie, ALLEC Patrick, BONNAFFOUX Joël, BETTI Alain.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; PEYRON Magalie, Secrétaire de direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : CLAEYMAN Jean Pierre

OBJET : **2026-10CS TE05**
Délibération portant approbation du compte financier unique 2025 du budget principal de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
 Vu l'arrêté du 30 décembre 2022 relatif au compte financier unique pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, pris en application de l'article L.1617-5-2 du CGCT ;
 Vu le Compte Financier Unique (CFU) du budget de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat).

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés.

TERRITOIRE D'ENERGIE HAUTES ALPES - TERRITOIRE ENERGIE HAUTES ALPES - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	26 617 945,69	7 680 362,61	34 298 308,30
	Recettes réalisées (1)	B	6 670 423,82	4 897 391,91	11 567 815,73
	Restes à réaliser	C	12 612 824,85	2 833 972,00	15 446 796,85
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	27 589 637,75	7 680 362,61	35 270 000,36
	Dépenses réalisées (1)	E	5 883 211,41	4 016 405,15	9 899 616,56
	Restes à réaliser	F	17 050 773,82	0,00	17 050 773,82
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	787 212,41	880 986,76	1 668 199,17
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	971 692,06	0,00	971 692,06
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 758 904,47	880 986,76	2 639 891,23
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-4 437 948,97	2 833 972,00	-1 603 976,97
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 679 044,50	3 714 958,76	1 035 914,26

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte financier unique dressé par le Comptable Public ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Approuve** le compte financier unique 2025 du budget principal du Syndicat, regroupant le compte de gestion et le compte administratif,
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre CLAEYMAN



Le Président,
Lionel TARDY



